

famille l'hommage des sympathies du Sénat pour la perte qu'elle éprouve.

L'honorable M. POIRIER: Je désire exprimer mon appréciation de la perte que la mort de l'honorable sénateur DeBoucherville fait éprouver au Sénat. C'était en type de gentilhomme de la vieille école. L'idée que je me forme du parfait gentilhomme n'est pas seulement tirée de ses ancêtres; mais aussi des vertus civiques et religieuses dont on est doué, et ces vertus, l'honorable sénateur DeBoucherville les possédait à un degré éminent. Il était le type de gentilhomme français, type qui occupe une large place dans l'histoire du Canada, et qui disparaît considérablement. Je ne veux pas dire que la vertu, dans l'acception ordinaire de ce mot, disparaît de la province de Québec; mais cette vertu portant le cachet particulier du haut ton est devenue plus rare dans notre temps qu'autrefois.

PRESENTATION DE BILLS.

1re LECTURE.

Les bills suivants sont présentés et lus une première fois:

Bill (A) intitulé: "Loi modifiant le chapitre 132 des statuts du Canada adopté en 1909".—(L'hon. sir MacKenzie Bowell.)

Bill (B) intitulé: "Loi constituant en corporation le conseil de direction de l'Armée du Salut du Canada-ouest".—(L'honorable sir MacKenzie Bowell.)

L'honorable M. CLORAN: Je n'avais pas l'intention d'ajouter rien aux remarques que vient d'entendre cette Chambre au sujet de la perte qu'elle ressent si vivement par la disparition d'un collègue qui fut l'une de nos grandes figures historiques de la province de Québec—disparition si bien appréciée par l'honorable ministre dirigeant. Je veux parler de l'honorable sénateur De Boucherville. Au nom de la province de Québec, qu'il me soit permis d'exprimer ce profond regret ressenti par toutes les classes appartenant aux diverses dénominations religieuses et nationales.

L'honorable sénateur De Boucherville a pu se faire respecter par les grands comme par les humbles; par les riches comme par les pauvres, et par tous ceux qui aiment à jouir d'un gouvernement honnête. Le sénateur De Boucherville fut premier ministre de sa province dans deux occasions mémorables. Il fut le premier ministre de Québec jusqu'à 1878, alors qu'il se vit remplacer par feu sir Henri Joly de Lotbinière.

Nous connaissons tous les circonstances qui amenèrent sa chute dans cette occasion. Elle fut causée par le fait qu'il voulait gouverner par une honnête administration et en respectant les droits du peuple.

Il remonta au pouvoir une seconde fois après la chute du gouvernement de l'honorable M. Mercier qui avait fait de si grandes choses pour sa province durant les quatre années de son régime. L'honorable sénateur De Boucherville a été, en outre, simple membre de l'Assemblée législative de Québec pendant des années; mais il atteignit la plus haute position dans sa province. Sous son administration, il rendit justice à tous—à la population de langue anglaise comme à la population de langue française. Ce fut un homme inébranlablement attaché aux principes de son parti, et on le considéra comme le principal pilier du parti conservateur depuis sa jeunesse jusqu'à l'heure de sa mort; mais cette particularité de son caractère n'empêcha pas ses adversaires libéraux de reconnaître l'influence étonnante qu'il exerçait sur toutes les classes dans sa province. Sa mémoire a droit au tribut d'éloges qui lui est maintenant payé.

Le peuple de la province de Québec, sans distinction de croyances, ou de nationalité, reconnaîtra que mes présentes remarques sont justifiées.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à 3 heures p. m., demain.

SENAT.

Séance du vendredi, 21 janvier 1916.

Présidence de l'honorable M. P. LANDRY

La séance s'ouvre à trois heures.

Prière et affaires courantes.

UN AJOURNEMENT.

L'honorable M. LOUGHEED: Je propose que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, reste ajourné jusqu'au 8 février, à trois heures de l'après-midi. Avec la permission du Sénat, j'ai ajouté un paragraphe à la motion, et je propose qu'à l'avenir de pareilles motions demandant un long ajournement contiennent le paragraphe suivant:

A moins que les sénateurs ne soient avertis par télégramme d'une plus prochaine séance du Sénat.